

Documents maçonniques



Ce recueil ne contenant
que des documents maçonniques est strictement
réservé aux Francs-Maçons

Message du G. . . M. . . du Grand Orient de France

En 1723 la Charte constitutive de la Maçonnerie spéculative est publiée.
Elle est connue sous le nom de « Constitutions d'Anderson ».
C'est d'elle que se réclament depuis toutes les Maçonneries du monde.



Il ne nous apparaît pas inutile d'accorder un temps de méditation à la nature de cet « idéal de fondation ».

1717-1723 marquent de leurs sceaux le climat historique et social de l'époque où la Maçonnerie devint spéculative.

L'évidence saute aux yeux qu'il s'agissait, dans un monde divisé, cloisonné, hostile à la pitié, de rapprocher des hommes qui, sans ELLE, étaient dans l'impossibilité sociale de le faire.

Il fallait mettre en œuvre (250 ans avant que ne soient découverts les « brain-storming » anglo-saxons, les « colloques » latins ou autres « séminaires »), une organisation de contacts humains et d'échanges spirituels à la recherche de virtuelles mais possibles solutions, sous le signe, alors très insolite, d'un Centre de l'Union.

Centre de l'Union : conception ambitieuse d'un creuset inédit, inespéré, d'affrontements intellectuels, moraux et sociaux, duquel l'élaboration d'une synthèse de vie ne pouvait pas ne pas sourdre.

Le corollaire de ce jaillissement était fatalement, logiquement et sans autre possibilité, un élan d'émancipation, de libération, issu lui-même de la naissance de concepts nouveaux — en tout cas inusités.

La forme même de la création de cette organisation de synthèse la marquait donc, dès l'origine, du caractère de la non-fixité, c'est-à-dire qu'elle était à priori évolutive.

Le sens de cette évolution ? Celui du perfectionnement recherché, toujours considéré comme concevable, par conséquent possible, donc réalisable.

... Mises en présences effectives et réalistes, rapprochements individuels qui n'avaient pu et ne pouvaient se produire auparavant, discussions sous formes égalitaires, études, prises en considération d'hypothèses nouvelles... une culture nouvelle naissait, dont l'homme était l'objet.

Le but ? Dégagement d'une morale humaniste — avec des règles pratiques de vie —, évasion des craintes religieuses, réponses aux besoins de soutien mental (au sens latin de *mens*), prise de conscience, dirait-on aujourd'hui, du sens de la fraternité, sans référence paternaliste, bonté lumineuse des Evangiles. En somme : délivrer les hommes de leur permanente angoisse, les sensibiliser au Juste et à l'Injuste, faire en sorte que les Maçons deviennent *les soldats de l'Espérance*. D'une espérance précise en ce monde même, réalisable. Non pas d'une espérance probable et différée, récompense douteuse et lointaine des humiliations subies sans rébellion, des souffrances acceptées sans se plaindre, des destins rédemptoirement malheureux et de la condamnation au travail-rachat.

Et cela n'était pas du matérialisme au sens péjoratif que l'on donne quelquefois à ce terme. C'était l'effort tenté simplement, par des hommes de cœur et de qualité, pour remodeler dans l'immédiat l'humaine condition.

A l'humanité en genèse de sa propre réalisation, il fallait des saints. Non pas comme il a été dit récemment, des saints qui sont des hommes n'ayant peur de rien sauf de Dieu (définition fragmentaire), mais des saints possédant simultanément les caractères endogènes et exogènes de la sainteté : essentiellement purs, souverainement parfaits.

∴

Malgré la commune origine, malgré le « fonds commun » de tradition et de pensée, il faut bien constater, car c'est une évidence, qu'il existe actuellement dans le monde une extrême diversité entre les tendances et les conceptions fondamentales de la Maçonnerie, car les régimes politiques, les influences religieuses, les problèmes économiques ou sociaux ont infléchi, au cours du temps, en des sens différents, la pensée de chaque pays.

Plus particulièrement, il serait vain de vouloir ignorer que les Maçons de notre époque manifestent des sentiments divergents en ce qui concerne les buts, les fondements et les méthodes de travail. Les uns accordent leurs préférences au caractère initiatique, philosophique ou même spiritualiste de l'Ordre, les autres mettent l'accent sur sa mission émancipatrice et son rôle libérateur. Ceux-ci penchent pour la méditation seule ; ceux-là pour l'action qui doit suivre cette méditation.

Mais, pour nous, l'Idéal de fondation n'a pas varié. Les méthodes n'ont pas changé. L'Espérance n'est toujours pas vaine.

∴

Au nombre des outils de la Maçonnerie, figurent avec la tradition, les symboles.

Ce sont là certains de ses moyens de travail. Ils ne sauraient être dispersés.

« Réunion de chercheurs et d'hommes libres, capables de jeter les ponts nécessaires à la réalisation de l'humanisme contemporain », les Maçons croient, pensons-nous, que « le propre d'un symbole est de pouvoir être entendu selon l'angle sous lequel on le considère. » Et, dès lors, les symboles s'étudient non seulement avec l'esprit (raison) mais aussi avec le cœur (sentiments), points d'émergence des pensées les plus humaines.

Pour certains, la raison absolue empêche l'homme de participer à l'inconnu.

Pour d'autres, seule la raison, avec sa rectitude, est susceptible de permettre la définition de normes logiquement intelligibles.

Peu importe ! la Maçonnerie constitue le point de rencontre où les contraires cessent d'être contradictoirement perçus, où l'unité se réalise dans une identique conception de la valeur et de la dignité humaines.

Et cela n'est possible que si, par définition même, l'interprétation des symboles demeure évolutive.

En ce sens-là seulement — instrument de travail — elle peut demeurer condition de perfectionnement et de progrès.

Ses limites ? Celles-là mêmes des possibilités de l'intelligence et du cœur.

Ainsi, cette étude est-elle dynamique, constructive, progressive... constitue-t-elle un facteur d'avancement tant sur la voie de la connaissance que sur celle des relations entre les hommes.

Car, si elle est devenue dogmatique parce que définie, elle est alors fixée.

Devenue statique, elle n'est plus apte qu'à l'ensevelissement stérile dans « le linceul de pourpre où dorment les Dieux morts ».

Stérile et inutile, car la vie ne peut, sous peine de mort, s'accommoder d'un arrêt dans son évolution.

∴

Et c'est ici le lieu de rappeler une fois encore que nul Landmark, nulle constitution n'a jamais prétendu donner quelque sens que ce fût à un symbole. C'eût été en contradiction avec les enseignements mêmes de la Maçonnerie.

Il n'est donc au pouvoir d'aucune autorité maç. : quelle qu'elle soit, de donner un sens à un symbole ou de chercher à le définir (cf. Déclaration du G. : M. : Davidson, du G. : O. : des Pays-Bas, 1957).

D'où nous pouvons affirmer que le fait de vouloir attribuer une signification particulière à un symbole est un acte antimaçonnique ; de même que vouloir assimiler un symbole à l'expression d'une quelconque volonté divine, constitue un crime contre l'intention des fondateurs.

C'est pourquoi, en cette période de renouveau des oppositions religieuses, il nous paraît nécessaire de remettre en mémoire les paroles étonnamment lucides d'un F. célèbre : Ernest Lavisse.

Elles caractérisent non pas la doctrine politico-sociale de la laïcité, mais la philosophie intrinsèque du laïcisme.

ETRE LAIQUE :

— *Ce n'est point limiter à l'horizon visible la pensée humaine, ni interdire à l'homme le rêve et la perpétuelle recherche de Dieu,*

C'est revendiquer, pour la vie présente, l'effort du devoir.

— *Ce n'est point vouloir violenter, ce n'est point vouloir mépriser les consciences encore détenues dans le charme des vieilles croyances,*

C'est refuser aux religions qui passent le droit de gouverner l'humanité qui dure.

— *Ce n'est point haïr telle ou telle Eglise, ou toutes les Eglises ensemble,*

C'est combattre l'esprit de haine, qui souffle parfois des Religions et qui fut cause de tant de violences, de tueries et de ruines.

ETRE LAIQUE :

— *C'est ne point consentir la soumission de la raison au dogme immuable, ni l'abdication de l'esprit humain devant l'incompréhensible.*

C'est ne prendre parti d'aucune ignorance.

— *C'est croire que la vie vaut la peine d'être vécue, aimer celle-ci, refuser la définition de la terre « vallée de larmes », ne pas admettre que les larmes soient nécessaires et bien faisantes, ni que la souffrance est providentielle.*

C'est ne prendre parti d'aucune misère.

— *C'est ne point s'en remettre à un juge siégeant par-delà la vie, du soin de rassasier ceux qui ont faim, de donner à boire à ceux qui ont soif, de réparer les injustices et de consoler ceux qui pleurent.*

C'est livrer bataille au nom de la Justice.

ETRE LAIQUE, c'est avoir trois vertus :

— *la charité, c'est-à-dire l'amour des hommes,*

— l'espérance, c'est-à-dire le sentiment bienfaisant qu'un jour viendra, dans la postérité lointaine, où se réaliseront les rêves de justice, de paix, de bonheur que faisaient en regardant le ciel les lointains ancêtres,

— la foi, c'est-à-dire la volonté de croire à la victorieuse utilité de l'effort perpétuel.

∴

Ainsi donc, en nos positions présentes, nous remontons aux sources de la tradition véritable, sans demander référence à des Landmarks, toujours cités, jamais produits, parce que s'ils existent ils ont été ajoutés par la suite (vers 1813 probablement), c'est-à-dire environ cent ans après l'acte de fondation.

Le symbolisme et la tradition sont donc évolutifs, progressifs, non fixés, sinon ils auraient déjà disparu.

La mise en œuvre du Centre d'Union ne peut se concevoir que par l'effort constant pour tenter d'assurer la convivance harmonieuse entre tous les hommes, sans discrimination. Et le rejet est formel de l'interprétation selon laquelle une catégorie particulière détient la vérité et a pour destin d'asservir, d'annihiler les autres, ou une quelconque des autres catégories.

Il ne faut pas, et l'on ne peut sans trahison, s'écarter de l'application scrupuleuse du principe fondamental d'être uniquement de la Religion « au sujet de laquelle tous les hommes sont d'accord », c'est-à-dire d'être hommes de bien et loyaux, sans aucune concession à des conceptions métaphysiques particularistes. Il est indispensable de transcrire, dans les faits de la vie quotidienne, le symbolisme familier de l'aigle à deux têtes dont les regards embrassent toutes les directions du Monde à la recherche de l'harmonie universelle dans l'équilibre.

Le Livre sacré?... ce livre que l'on n'a jamais vu, à titre obligatoire, sur les autels du G. . O. . de France, sauf sous la forme éventuelle de l'Évangile selon saint Jean, ouvert à la première page parce qu'il y est dit :

« au commencement était la Parole ... » Transcendante intellectualité !

Sans nul doute, certains l'ont perdue, qui ne le sentent ou ne le savent pas.

Nous voulons la maintenir, retrouvée, dans son essence, hors des formalismes spécieux dont certains ne constituent plus manifestement que des convenances particulières.

Dans notre esprit demeure présente la leçon du Crucifié du Golgotha, qui le fut parce qu'il était l'anticonformiste du Monde romain, et le fait que l'on peut toujours être considéré, gratuitement du reste, comme étant l'anarchiste de quelqu'un.

Mais pour que le destin de l'humanité puisse s'acheminer vers un avenir meilleur, il ne saurait être autrement concevable que dans l'élargissement d'une « Somme » constamment à refaire, et non dans le cloisonnement, le fractionnement, ou le rétrécissement des groupes et des valeurs.

A ce prix, avec cette conception, la tradition vivante retrouve sa voie qui la dirige vers l'universalité d'un monde devenu si intensément, si logiquement interdépendant et si étroitement solidaire en ses éléments.

Nos symboles gardent ainsi la vie et leur pouvoir fécondant.

La Maçonnerie et l'homme s'identifient, parce que « Maçonnerie » n'est autre chose qu' « Amour fraternel ».

∴

Et notre cœur se serre en remarquant qu'il a fallu attendre le 22 novembre 1960 pour qu'à l'article 18 du projet des pactes internationaux, la Commission spéciale adopte pour la Charte des Nations, à l'O.N.U., un texte qui admette que chaque homme dans le monde *a le droit d'avoir et d'exprimer librement ses conceptions, de quelque nature qu'elles soient.*

∴

Dans le même temps, une certaine Maçonnerie, qui proclame toujours la liberté absolue de croire à n'importe quelle religion, refuse de reconnaître la liberté de n'en pas avoir, c'est-à-dire de ne pas croire en un Dieu... Il semble alors que l'humanité s'enténébre, qu'un long voile de deuil descende sur la Terre aux couleurs sombres du fanatisme, de l'intolérance et de la limitation du droit de pensée.

∴

Des événements maçonniques actuels illustrent malheureusement ce que nous venons de dire.

Au seuil de l'année qui s'ouvre, nous espérons voir les Maçonneries « vivantes », assemblées, pour tenter l'aventure des mains fraternellement tendues vers un avenir plus lumineux, sans exclusive ni réserve. C'est le seul chemin de la grande ronde rêvée autour du Monde pour les hommes qui veulent prouver, autrement qu'en paroles, leur amour réciproque, leur mutuel respect et leurs identiques espoirs.

M. J. RAVEL, 33^e.

O.°. de Paris, le 15 décembre 1960,

APPEL

du Grand Orient de France et du Grand Orient de Belgique à toutes les Puissances maçonniques du monde

CONSTITUTIONS D'ANDERSON DE 1723

Article 1.

« Quoique dans les temps anciens, les Maçons fussent tenus, dans chaque pays, d'être de la religion, quelle qu'elle fût, de ce pays ou de cette nation, néanmoins, il est maintenant considéré plus expédient de seulement les astreindre à cette religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord, laissant à chacun ses propres opinions ; c'est-à-dire d'être hommes de bien et loyaux, ou hommes d'honneur et de probité quelles que soient les dénominations ou confessions qui aident à les distinguer ; par suite de quoi la Maçonnerie devient le Centre d'Union et le moyen de nouer une amitié sincère entre des personnes qui n'auraient pu que rester perpétuellement étrangères (Traduction Paillard 1952). »

CONSTITUTION DU G. : O. : DE
FRANCE.

Article 1.

La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale et la pratique de la solidarité ; elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfection-

CONSTITUTION DU G. : O. : DE
BELGIQUE.

Article 1.

La Franc-Maçonnerie, institution cosmopolite et progressive, a pour objet la recherche de la vérité et le perfectionnement de l'Humanité. Elle se fonde sur la liberté et la tolérance, elle ne formule et n'invoque aucun dogme.

Elle demande à celui qui se présente à l'initiation d'être honnête hom-

nement intellectuel et social de l'humanité.

Elle a pour principe la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience.

Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique.

me et de posséder une intelligence qui lui permette de comprendre et de propager les principes maçonniques.

Elle exige de ses adeptes la sincérité des convictions, le désir de s'instruire et le dévouement.

Elle forme une société d'hommes probes et libres qui, liés par des sentiments de liberté, d'égalité et de fraternité, travaillent individuellement et en commun au progrès social, et exercent ainsi la bienfaisance dans le sens le plus étendu.

LE GRAND ORIENT DE FRANCE et LE GRAND ORIENT DE BELGIQUE,

s'honorent de leur fidélité absolue au message de tolérance, de fraternité et d'union contenu dans l'article 1 des Constitutions d'Anderson (1723) et dont le respect demeure leur règle d'or ;

estiment que la Franc-Maçonnerie a pour mission « d'assembler les personnes qui, sans elle, seraient restées étrangères » et que le Franc-Maçon doit être essentiellement un élément de concorde entre tous les hommes ;

considèrent que l'essentiel de la Maçonnerie réside dans son idéal social de fraternité et de devoir et non dans l'observance rigide de quelque usage même traditionnel ; qu'une spiritualité qui unit étroitement l'homme au devenir de l'humanité et à l'amélioration de sa condition a autant de valeur morale que celle qu'il peut trouver dans ses rapports avec un principe surnaturel.

Pour le Grand Orient de France comme pour le Grand Orient de Belgique, initiation, philanthropie, spiritualité n'excluent pas une vocation d'humanisme et de progrès ; la méditation n'interdit pas l'action. Le respect des rites et de la tradition n'interdit pas :

d'adresser un message de tolérance, de fraternité, d'union ;

d'inspirer aux hommes une volonté d'élévation personnel et de concorde ;

d'offrir aux jeunes un idéal plus vaste et plus généreux.

De même que le fleuve n'est fidèle à sa source qu'en allant vers la mer, une Maçonnerie qui se refuserait à suivre les progrès humains trahirait l'intention même de ses fondateurs.

Par cela même qu'elle est progressive, notre Maçonnerie, consciente de réaliser dans la société scientifique moderne la généreuse intention de notre M.^o. Anderson, par son prolongement naturel, la liberté complète d'esprit, n'admet aucune limitation à la liberté absolue de conscience.

La réalisation de cet idéal exige l'entente de tous les Maçons dans une harmonie où chaque note conserve sa valeur, et dans le respect de la liberté de chacun. Une Maçonnerie qui entend accomplir sa mission, ne saurait repousser aucune des valeurs morales capables de la fortifier.

Tous les hommes, quels que soient leur race, leur religion, leur situation sociale, leurs idéaux philosophiques ou politiques leurs conceptions économiques, s'ils sont libres et probes, doivent communier en une même volonté d'union pour permettre l'édification d'un vaste rassemblement maç. universel, dont la nécessité est plus impérative que jamais.

Si des exclusives demeurent, elles ne viennent pas de nous et nous nous interdisons d'en élever nous-mêmes ; loin d'être un obstacle à l'Union, nous pensons que la diversité des valeurs morales constitue un facteur de richesses intellectuelle, spirituelle et morale indispensables à son épanouissement.

Nous sommes persuadés que les Maçonneries qui n'admettent pas la liberté absolue de conscience sont imparfaitement éclairés, et que notre devoir est de les aider dans leur acheminement vers la Lumière.

Fédérations de Loges, mais aussi Fédérations de Rites, le G.:. O.:. de France et le G.:. O.:. de Belgique n'ont jamais imposé tel ou tel symbole et s'honorent d'avoir, sans condition de réciprocité, ouvert les portes de leurs Temples à tous les FF.:. régulièrement initiés, quelles que fussent les Obédiences dont ils relevaient.

Respectueux de toutes les traditions, de tous les rites, de tous les symboles, de toutes les croyances, de la liberté absolue de conscience, fidèles à l'esprit des Constitutions d'Anderson de 1723, soucieux de laisser à chaque Maçon le soin de se déterminer librement sur le choix des Rites et l'interprétation des symboles, le G.:. O.:. de France et le G.:. O.:. de Belgique en appellent à toutes les Maçonneries du Monde, afin que se forme entre elles une Chaîne d'Union indissoluble qui assurera le triomphe de l'idéal maç. et conduira l'humanité vers plus de Beauté et de Bonté.

Novembre 1960.